

Événement

ALECA: Étude d'impact

Alerte sur l'agriculture et les services !

● Le Maroc vient de finaliser son étude d'impact concernant l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) avec l'Union européenne. Les premiers résultats affichent d'importants risques pour les secteurs agricoles et les services. Des dangers de basculement vers l'informel imposent la vigilance des négociateurs et l'accompagnement de l'administration.

CHRONOLOGIE DU PROCESSUS DE NÉGOCIATION DE L'ALECA AVEC L'UNION EUROPÉENNE



SOURCE: MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Serait-ce le début d'un basculement dans les négociations de l'Aleca avec l'Union européenne ? Le Maroc vient de finaliser son étude d'impact concernant les effets de l'accord complet et approfondi en négociation depuis 2013 avec l'Union européenne, sur l'économie nationale. À cet égard, il faut admettre que les premiers résultats qui viennent de filtrer ne sont pas particulièrement rassurants pour le royaume.

Des risques sociaux manifestes
Selon l'étude d'impact, l'accord devrait avoir des effets majeurs sur l'économie et les institutions du pays. «L'Aleca présente une possibilité de réformes profondes pour notre économie et tous ses acteurs : tissu économique, consommateurs, l'État et son cadre régulateur et administratif», peut-on lire dans un document du ministère du Commerce extérieur dont Les ÉCO détient copie. L'étude d'impact met en garde contre les défis

«sociaux» qui seront soulevés par ce nouvel accord. Parmi les secteurs les plus menacés, figurent les services et l'agriculture. L'entrée en vigueur de normes réglementaires devrait également affecter certaines filières comme la construction ou encore l'abattage. Cette mise à niveau normative supposerait également une baisse de compétitivité à l'export sur certains marchés hors-UE. Globalement, l'Aleca comporte aussi des risques de basculement vers l'informel pour les acteurs les plus fragiles, d'où la nécessité d'importantes mesures d'accompagnement qui peuvent peser très lourd pour l'administration. L'accord devrait tout de même profiter aux industries les plus compétitives. Une reconfiguration et un renforcement des acteurs structurés, notamment les secteurs déjà exportateurs, est attendue. L'étude présage également d'un grand potentiel de développement pour les secteurs nécessitant une mise aux normes, ce qui suppose là aussi d'importantes

mesures d'accompagnement. L'Aleca devrait également mettre plus d'ordre dans les importations marocaines : les normes réglementaires exigeantes devraient à ce titre, faire blocage aux importations non-conformes. L'étude note également des bénéfices en santé et sécurité importants pour les consommateurs.

En attendant le mandat de négociation

Pour le département du Commerce extérieur, les stratégies sectorielles s'inscrivent déjà dans une démarche d'accompagnement et prévoient des actions de convergence réglementaire, opérationnelle et institutionnelle, inspirées du cadre européen. Une partie des budgets de mise en œuvre de ces stratégies sont d'ailleurs déjà prévus. «L'Aleca est un choix volontariste du Maroc qui doit s'inscrire dans ses orientations stratégiques», note le ministère. À ce titre, le ministère ne semble pas pressé de reprendre les négociations. En tout

cas, pas avant d'avoir adopté un mandat de négociation, possibilité offerte désormais par la nouvelle loi sur le commerce extérieur qui vient d'être validée par le Conseil de gouvernement. Il s'agit d'un document officiel validé par les plus hautes instances de l'État et qui permet de fixer, préalablement à toute négociation, les objectifs et les enjeux d'un futur accord. Ce mandat devrait d'ailleurs prendre en considération les enseignements de l'étude d'impact.

Travail de fourmi

Dans l'ensemble, l'étude d'impact est sectionnée en deux grands axes. D'une part, il s'agit de l'approche quantitative basée sur des maquettes microéconomiques et sur un modèle d'équilibre général macroéconomique et, d'autre part, l'approche stratégique et qualitative, analysant en détail 200 problématiques de négociation. Le ministère du Commerce extérieur a tenu à mener une concertation très large, avec près de 250 participants, dont 150 représentants du secteur privé dans une logique de sensibilisation et de responsabilisation. L'étude d'impact a permis en tout cas de quantifier les besoins d'accompagnement à mettre en œuvre face aux impacts de l'accord et le développement d'une approche rigoureuse de négociation dans la perspective de la poursuite du processus.

●●●
L'accord devrait tout de même profiter aux industries les plus compétitives.

PAR **AYOUB NAÏM**
a.naim@leseco.ma

Marge de confidentialité

Peu d'informations risquent de filtrer concernant les résultats de cette étude d'impact. Interpellé sur la question, le ministère fait preuve de réserve. «Nous tiendrons bientôt l'opinion publique informée de ces résultats, mais il faut savoir qu'une grande partie de cette étude est confidentielle et concerne la conduite des négociations», commente ainsi Mohamed Benayad, secrétaire général du ministère du Commerce extérieur. Le Maroc compte garder le secret concernant certains détails lui garantissant une marge de négociations avec l'UE. «Certains détails ont été partagés avec la CGEM et nous sommes tenus par la confidentialité en raison de l'intérêt stratégique du pays», explique Hakim Marrakchi, président de la commission CGEM-International. Il est à noter que la nouvelle loi sur le commerce extérieur garantie dans son article 32 une marge de confidentialité à l'administration en disposant que «sous réserve de la protection de toute information confidentielle ou stratégique dont la divulgation peut nuire aux résultats de négociations, l'administration doit rendre public l'objet des négociations».